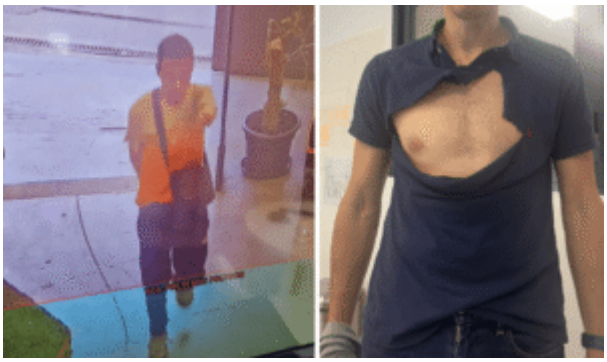
Lyon : un Tunisien sous OQTF tente de voler un outil pour squatter des logements avant de défigurer un employé d’un magasin de bricolage avec un morceau de carrelage. Quatre ans de prison ferme et ITF définitive

20/06/2026 à 11h22



Dans l’après-midi du vendredi 12 juin, un homme a tenté de voler un pied-de-biche d’une valeur de 35 euros dans un magasin de bricolage du centre-ville de Lyon, en le dissimulant dans son pantalon. Selon une information de Valeurs Actuelles confirmée par Le Progrès, le personnel l’a interpellé. Présenté au parquet de Lyon le 15 juin en comparution immédiate, il a été condamné à quatre ans de prison ferme et à une interdiction définitive du territoire français.

L’homme aurait alors proposé de payer 10 euros, expliquant qu’il était à la rue et qu’il voulait l’objet pour commettre des effractions dans des logements. Se voyant refuser, il

serait revenu peu après, armé d’un morceau de carrelage cassé. Il a alors frappé un employé au visage, lui cassant le nez et lui infligeant une balafre qui a nécessité 14 points de suture et 15 jours d’ITT.

Le Progrès ; VA